

(N° 107.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 25 MARS 1924

Rapport des Commissions réunies des Finances et des Affaires Économiques, chargées d'examiner le Projet de Loi relatif à la constitution d'une Association Nationale des Industriels et Commerçants pour la réparation des Dommages de Guerre.

(Voir les nos 106, 149 et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants, séance du 20 mars 1924.)

Présents : MM. DE BAST, président ; DELANNOY, DE MEULEMEESTER, DISIÈRE, DU BOIS, LIEBAERT, MOUSTY, SEELIGER, SERRUYS, STRUYE, THIÉBAUT, VAN VLAENDEREN et Ernest NOLF, rapporteur.

MADAME, MESSIEURS,

Le Projet de Loi qui est soumis à vos délibérations a été adopté à la Chambre des Représentants par 101 voix et 7 abstentions.

Les Commissions réunies des Finances et des Affaires Economiques se ralliant aux considérations émises dans l'Exposé des motifs et dans le rapport fait au nom de la Section centrale de la Chambre, vous proposent à l'unanimité son adoption.

Le Rapporteur,
ERNEST NOLF.

Le Président,
CAMILLE DE BAST.